

N° 56 – JUIN 2018 – COMMUNICATIONS STATISTIQUES

LE PROFIL DES GENEVOIS NATURALISÉS

RÉSULTATS 2010-2014

IMPRESSUM

ÉDITION

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Hervé Montfort, directeur

RÉDACTION

Didier Benetti

COMPOSITION ET MISE EN PAGE

Stefanie Bisso

PHOTO COUVERTURE

Yasmine Stoll

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

TIRAGE

150 exemplaires

PRIX

10 F

© OCSTAT, Genève 2018. Reproduction autorisée avec mention de la source

ISSN

1422 - 4585

RENSEIGNEMENTS

Centre de documentation : de 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi : 16h) ou sur rendez-vous

Tél. +41 22 388 75 00

statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

CHARTRE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE DE LA SUISSE

L'OCSTAT s'est engagé à respecter la chartre dans la conduite de ses activités statistiques.

LÉGENDE DES SIGNES

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- . . . donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- () l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [] valeur peu significative
- e valeur estimée
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

LE PROFIL DES GENEVOIS NATURALISÉS

SOMMAIRE

1. Etrangers et naturalisation : le contexte genevois	4
1.1 La population étrangère dans le canton d'un point de vue historique	4
1.2 Evolution récente de la population étrangère dans le canton	4
1.3 Le processus de naturalisation	5
2. Les personnes « naturalisables »	6
2.1 Sources statistiques	6
2.2 Définition et estimation du nombre de personnes naturalisables	6
2.3 Caractéristiques des personnes naturalisables	7
3. Les déterminants principaux de la naturalisation	8
3.1 L'âge	8
3.2 La durée de résidence	8
3.3 Le pays de naissance	8

1. ÉTRANGERS ET NATURALISATION : LE CONTEXTE GENEVOIS

1.1 La population étrangère dans le canton d'un point de vue historique

La population étrangère est depuis longtemps très présente à Genève. Son évolution est particulièrement sensible à la situation économique et politique. En 1850, date des premières données disponibles, la proportion d'étrangers est de 24 %. Elle atteint 42 % en 1913, à l'aube de la première guerre mondiale, ce qui constitue le plus haut niveau jamais enregistré. Elle tombe à son niveau le plus bas en 1945 (15 %).

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'immigration est très liée à la conjoncture. Les années cinquante et soixante sont marquées par une forte croissance économique et la population étrangère augmente fortement. A la fin des années soixante, elle représente le tiers de la population totale. Les années septante sont marquées par la récession, ce qui entraîne la stabilisation de la proportion d'étrangers à Genève jusqu'au début des années quatre-vingt. A ce moment, la croissance des flux migratoires reprend, puis se tasse de 1991 à 1996 en raison de la morosité économique.

Les années 2000 sont marquées par l'entrée en vigueur progressive de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse, l'Union européenne (UE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE).

L'apport migratoire est important, presque le double de la décennie précédente, mais il reste moins fort que celui enregistré pendant les années cinquante et soixante.

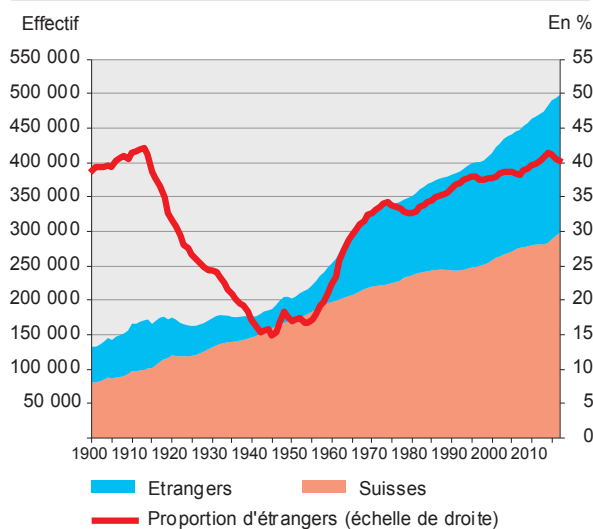
Depuis le début des années 2000, la croissance du nombre d'étrangers est découplée de l'évolution économique. Ainsi, le ralentissement du début des années 2000 et la crise financière de 2008 n'ont pas eu d'influence notable sur la progression du nombre d'étrangers dans le canton.

1.2 Evolution récente de la population étrangère dans le canton

Après avoir passé le seuil des 200 000 personnes en 2015, la population résidante étrangère tend à stagner. Elle a diminué de 1 863 personnes en 2016. Puis, en 2017, malgré un gain migratoire et un gain naturel élevés (respectivement + 5 102 et + 1 283 personnes), elle n'augmente que de 337 personnes, atteignant, en fin d'année, 200 457 personnes. Ce tassement s'explique notamment par le nombre élevé de naturalisations enregistrées depuis 2015.

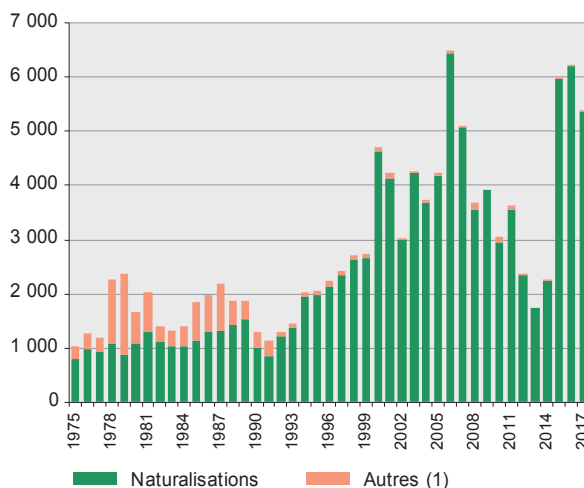
Genève est le canton qui affiche la plus grande proportion d'étrangers. Cette proportion atteint 40,1 % à fin 2017, devant Bâle-Ville (36,0 %) et Vaud (33,5 %)¹. La moyenne nationale se situe à 25,1 %.

Population résidante, selon l'origine, depuis 1900
G 01
Situation au 31 décembre Canton de Genève



Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

Acquisition de la nationalité suisse par des personnes étrangères, depuis 1975
G 02
Nombre Canton de Genève



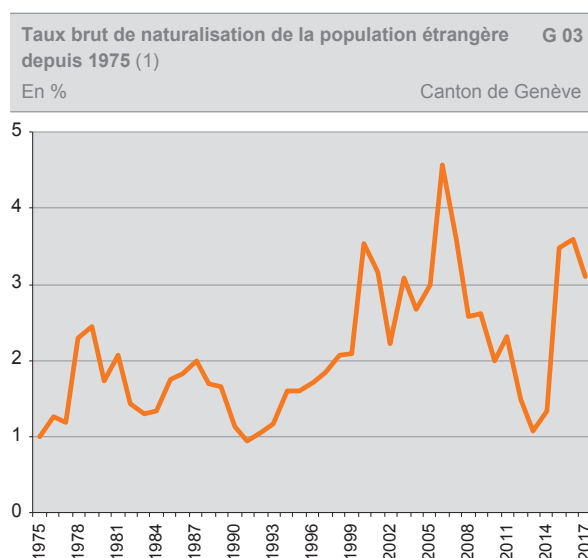
(1) Acquisition de la nationalité suisse par constatation, adoption ou, jusqu'en 1991, mariage.

Source : Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

¹ Proportion calculée sur la base des résultats diffusés par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui ne prennent en compte que la population permanente. A Genève, la statistique cantonale de la population comptabilise également la population non permanente (personnes étrangères titulaires d'une autorisation de séjour d'une durée inférieure à douze mois ainsi que les personnes en cours de procédure d'asile résidant en Suisse depuis moins d'une année).

Le nombre important de naturalisations observé depuis 2015 est imputable, d'une part, à la réforme des processus de naturalisation ordinaire au niveau cantonal, lancée en 2013, et, d'autre part, à l'adoption, en juin 2014, de la loi révisée sur la nationalité, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La nouvelle loi rend en effet plus contraignante l'obtention de la nationalité suisse (voir paragraphe 1.3). L'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse », le 9 février 2014, qui faisait planer un retour des contingents d'étrangers (limitant ainsi le nombre total d'étrangers résidant sur l'ensemble du territoire), a également pu jouer un rôle.

Le taux brut de naturalisation, qui s'obtient en divisant le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité suisse par l'effectif des étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou de séjour au début de l'année, est par conséquent élevé depuis 2015, où il dépasse les 3 %. Les trois années précédant cette date, il était à peine supérieur à 1 %.



(1) Le taux brut de naturalisation est obtenu en divisant le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité suisse par l'effectif des étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou de séjour (y compris les titulaires d'un permis de séjour de courte durée égal ou supérieur à 12 mois) au début de l'année.

Source : Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

1.3 Le processus de naturalisation

D'un point de vue formel, la naturalisation constitue l'acte par lequel l'Etat accorde à un étranger l'ensemble des droits politiques, sociaux et civils de citoyenneté. Le système suisse, avec ses trois niveaux institutionnels, donne une certaine latitude aux cantons, voire aux communes, qui se distinguent dès lors selon les exigences requises pour obtenir le droit de cité cantonal et communal. Le canton de Genève fait partie des cantons où les obstacles sont les moins élevés.

Le système genevois se caractérise par la centralisation de la procédure à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). La marge de manœuvre des communes est ainsi limitée. Dans d'autres cantons, ce sont les communes qui se chargent des demandes de naturalisation.

La procédure de naturalisation jusqu'à fin 2017

Les conditions dictées par la Confédération pour la naturalisation ordinaire étaient les suivantes :

- l'étranger peut demander l'autorisation s'il a résidé en Suisse pendant au moins douze ans, dont trois au cours des cinq années qui précèdent la requête ;
- dans le calcul des années de résidence, le temps que le requérant a passé en Suisse entre 10 et 20 ans révolus compte double.

Différents cas de figure existent pour la *naturalisation facilitée*. Le cas le plus commun est celui du mariage avec un ressortissant suisse. Dans ce cas, les conditions minimales d'obtention sont :

- cinq années de résidence en Suisse au total, dont une année ininterrompue avant la demande ;
- le candidat vit en communauté conjugale depuis trois ans.

Dans tous les cas, avant l'octroi de l'autorisation, l'aptitude du requérant à la naturalisation est examinée, en particulier afin de constater si le requérant :

- s'est intégré dans la communauté suisse ;
- s'est accoutumé au mode de vie et aux usages suisses ;
- se conforme à l'ordre juridique suisse ;
- ne compromet pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

La loi dès début 2018

Le 1^{er} janvier 2018, une refonte de la loi sur la nationalité est entrée en vigueur. La révision est motivée par plusieurs raisons :

- assurer une large cohérence avec la loi sur les étrangers en matière d'intégration et de connaissances linguistiques ;
- harmoniser les délais de résidence ;
- améliorer les instruments de décision, afin de garantir que seuls les étrangers bien intégrés obtiennent la nationalité suisse ;
- réduire les charges administratives des autorités cantonales et fédérales en simplifiant et en harmonisant les procédures, de même qu'en clarifiant leurs rôles respectifs en matière de naturalisation.

Si la naturalisation peut être perçue comme l'aboutissement de l'intégration pour certains étrangers, d'autres, en revanche, parfois nés à Genève, choisissent de conserver leur nationalité étrangère, bien qu'ils remplissent tous les critères pour obtenir la citoyenneté suisse. La plupart ont globalement des droits similaires à n'importe quel citoyen suisse. Parmi les différences, ils doivent renoncer au droit de vote et d'éligibilité aux niveaux fédéral et cantonal et ont un accès limité à certaines professions spécifiques, notamment liées à la sécurité.

2. LES PERSONNES « NATURALISABLES »

2.1 Sources statistiques

La présente étude est réalisée à partir d'un mémoire de master en socioéconomie réalisé à l'OCSTAT, en collaboration avec la Faculté d'économie et de management (GSEM), de l'Université de Genève.

Les données utilisées proviennent de deux sources produites par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La première est la statistique de la population et des ménages (STATPOP), qui est basée sur l'exploitation des registres administratifs. Elle délivre depuis 2010 des données sur l'effectif, la structure et l'évolution de la population résidente et des ménages, et permet d'obtenir des informations sur les naturalisations ou le pays d'origine des individus.

La seconde source est le relevé structurel (RS), une enquête annuelle par échantillonnage menée pour la première fois en 2010. Plus de 20 000 résidents de 15 ans ou plus sont interrogés chaque année dans le canton de Genève. Le RS complète les données de STATPOP en fournissant des informations sur les ménages, la famille, le logement, le travail, la mobilité, la formation, les langues et la religion.

Dans le cadre du RS, pour accroître la taille de l'échantillon et donc disposer d'informations plus détaillées, les résultats des enquêtes de 2010 à 2014 sont agrégés. Ils correspondent ainsi à une population moyenne 2010-2014, pondérée à l'échelle de l'individu pour reproduire la structure de la population du canton de Genève.

Comme pour toute enquête par échantillonnage, les résultats du RS sont des estimations qui contiennent une marge d'erreur. Des intervalles de confiance (au niveau de confiance de 95 %) sont calculés afin de rendre compte de la précision de ces estimations.

Le profil des personnes retenues pour la période 2010-2014 provient de l'année d'enquête du RS pour laquelle elles ont été interrogées. On considère que la période de 5 ans est suffisamment réduite pour que le profil des individus reste similaire.

Les personnes de moins de 15 ans ainsi que les fonctionnaires internationaux ne font pas partie du champ du RS et sont donc écartés de l'analyse. Entre début 2010 et fin 2014, les 0 à 14 ans représentent 2 600 cas de naturalisations et les fonctionnaires internationaux un peu moins de mille cas.

2.2 Définition et estimation du nombre de personnes naturalisables

Une personne est considérée comme « naturalisable » si elle cumule douze années de résidence ou si elle est en Suisse depuis la naissance. Afin d'inclure les personnes pouvant prétendre à la naturalisation facilitée du fait d'un mariage avec un conjoint de nationalité suisse, les durées ont été ajustées : cinq années de résidence et trois ans de mariage.

L'utilisation des données du RS et de STATPOP dans le cadre des naturalisations souffrent de certaines limites :

- Il n'est pas possible de connaître la durée totale de résidence en Suisse d'une personne ayant alterné des séjours en Suisse et à l'étranger.
- Pour avoir accès à toute la population naturalisable, il faudrait tenir compte du fait que les années de résidence en Suisse entre 10 et 20 ans comptent double. Cependant, comme l'échantillon couvre les personnes dès 15 ans, il est impossible de prendre en compte cette distinction.
- Etant donné que 2010 constitue la date de la première publication de STATPOP, l'ancienne nationalité des personnes naturalisées en 2010 est inconnue, la nationalité relevée dans STATPOP étant celle de la fin de l'année. Le pays de naissance est alors utilisé à la place de l'ancienne nationalité.

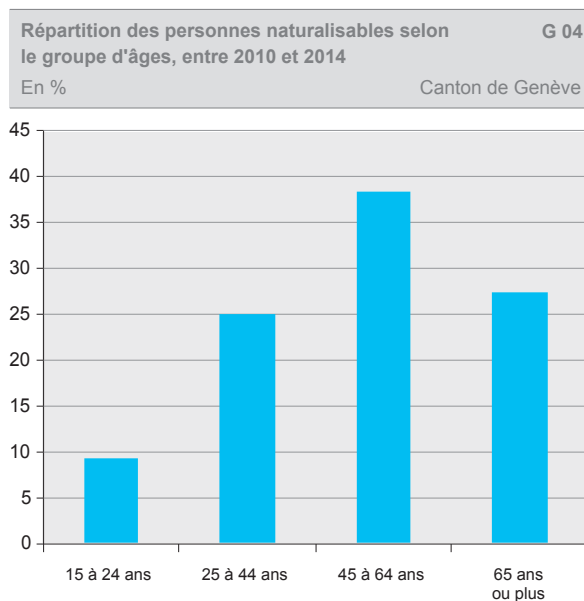
Parmi les 356 458 habitants recensés en moyenne annuelle dans le canton entre 2010 et 2014 sur la base du RS, le nombre d'étrangers « naturalisables » est de 94 660, c'est-à-dire 71,5 % de la population étrangère genevoise (132 432 personnes au total). Parmi eux, 10 251 se sont naturalisés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2014. Le taux de naturalisation se monte ainsi à 10,8 % sur la période.

Comme le total des personnes naturalisées constitue un cumul des personnes concernées au cours des cinq ans, les taux de naturalisés présentés dans les graphiques ci-après ne sont pas des taux annuels, mais des taux quinquennaux.

2.3 Caractéristiques des personnes naturalisables

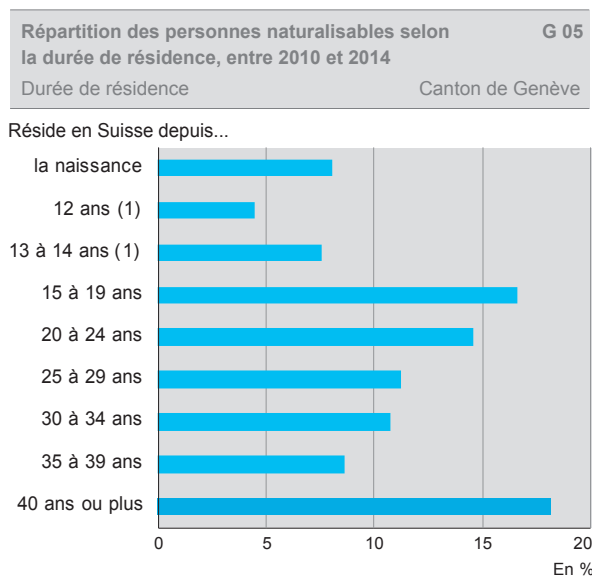
Etant donné la procédure relative à la naturalisation, les personnes étrangères considérées comme « naturalisables » entre 2010 et 2014 sont en très nette majorité titulaires d'un permis C (autorisation d'établissement ; 95 %).

En outre, deux tiers d'entre elles sont âgées de 45 ans ou plus.



Source : OFS/OCSTAT - STATPOP - RS

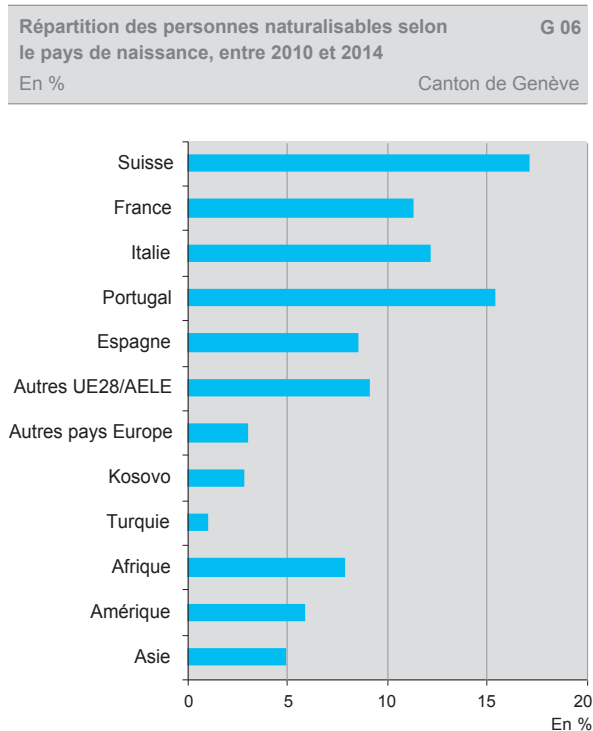
Près de la moitié (49 %) des personnes considérées comme « naturalisables » et nées à l'étranger résident en Suisse depuis au moins de 25 ans.



(1) Une durée de résidence d'exactly 12 ans est improbable car la procédure de naturalisation dure entre une et trois années. Il s'agit donc principalement de personnes ayant alterné des séjours en Suisse et à l'étranger. Les durées de 13 à 14 ans sont également partiellement touchées.

Source : OFS/OCSTAT - STATPOP - RS

Quatre personnes considérées comme « naturalisables » sur cinq sont nées sur le continent européen. La plupart dans un pays de l'UE28/AELE (57 % du total).



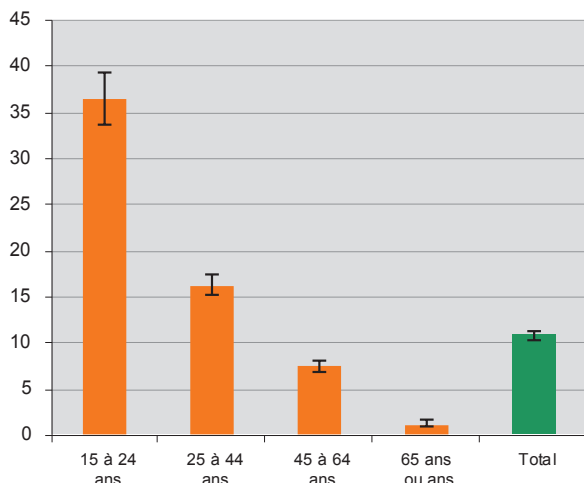
Source : OFS/OCSTAT - STATPOP - RS

3. LES DÉTERMINANTS PRINCIPAUX DE LA NATURALISATION

3.1 L'âge

L'âge est l'un des facteurs prédisposant le plus à la naturalisation. Celle-ci est particulièrement sollicitée par les plus jeunes. Le taux de naturalisés décroît avec l'âge, pour arriver à une proportion extrêmement faible au-delà de l'âge de la retraite.

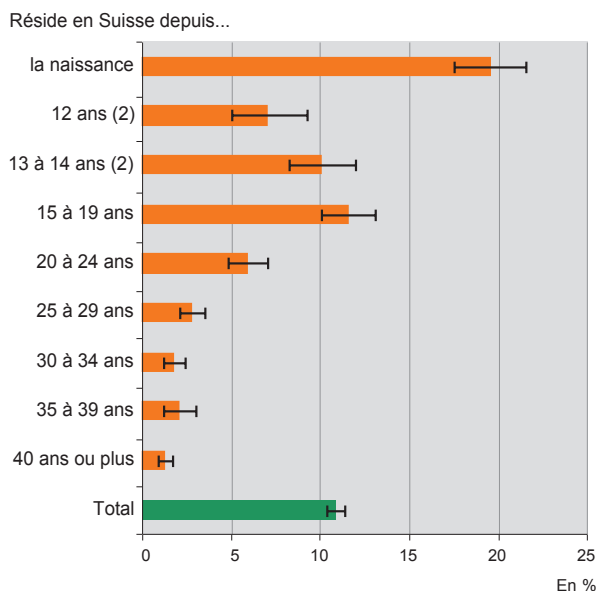
Taux de naturalisation selon le groupe d'âges, entre 2010 et 2014 (1)
En % Canton de Genève G 07



(1) Le taux de naturalisation représente la part des personnes naturalisées par rapport à l'ensemble des personnes naturalisables.

Intervalle de confiance à 95 %

Taux de naturalisation selon la durée de résidence, entre 2010 et 2014 (1)
Durée de résidence Canton de Genève G 08



(1) Le taux de naturalisation représente la part des personnes naturalisées par rapport à l'ensemble des personnes naturalisables.

(2) Une durée de résidence d'exactly 12 ans est improbable car la procédure de naturalisation dure entre une et trois années. Il s'agit donc principalement de personnes ayant alterné des séjours en Suisse et à l'étranger. Les durées de 13 à 14 ans sont également partiellement touchées. Cela explique pourquoi, entre 12 et 14 ans de résidence, le taux de naturalisation est inférieur à celui des durées comprises entre 15 et 19 ans.

Intervalle de confiance à 95 %

Source : OFS/OCSTAT - STATPOP - RS

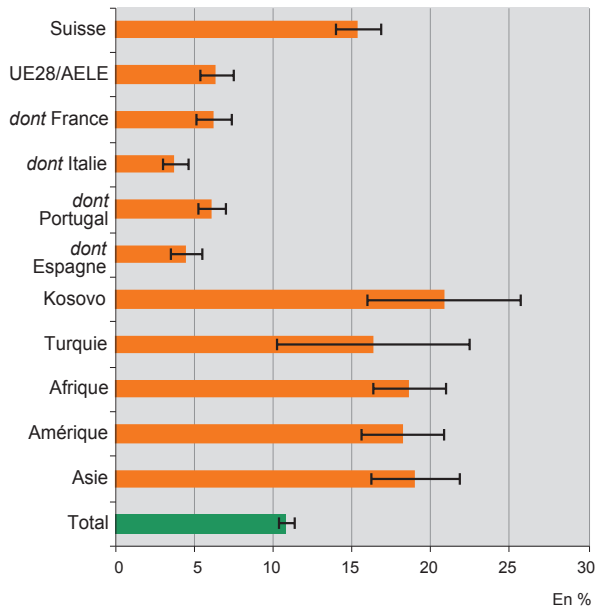
3.2 La durée de résidence

Le cas de naturalisation le plus fréquent concerne les personnes étrangères résidant en Suisse depuis leur naissance. Pour celles qui sont arrivées de l'étranger, plus la durée de résidence est longue, plus le taux de naturalisation est faible. Après le pic observé pour les durées allant de 15 à 19 ans, le taux de naturalisation baisse. Au-delà de 25 ans de résidence, la proportion de personnes qui se naturalisent est très faible (inférieure à 3 %).

3.3 Le pays de naissance

Le taux de naturalisation selon le pays de naissance englobe certains cas de naturalisations correspondant à une durée de résidence inférieure à douze ans (naturalisations facilitées ainsi que personnes nées en Suisse mais ayant résidé à l'étranger durant une certaine période). Dans les résultats par durée de résidence (paragraphe 3.2), ces cas ont été supprimés, d'où un taux de naturalisation différent pour les personnes nées en Suisse entre les graphiques 8 et 9.

Taux de naturalisation selon le pays de naissance, G 09
 entre 2010 et 2014 (1)
 En % Canton de Genève



(1) Le taux de naturalisation représente la part des personnes naturalisées par rapport à l'ensemble des personnes naturalisables.

—|—|— Intervalle de confiance à 95 %

Source : OFS/OCSTAT - STATPOP - RS

Le taux de naturalisation est relativement bas pour les personnes provenant de l'UE28/AELE, qui bénéficient de la libre circulation, par rapport aux ressortissants de pays tiers. C'est notamment le cas pour les communautés étrangères les plus importantes dans le canton : France, Italie, Portugal et Espagne.

A titre de comparaison, les Turcs et les Kosovars, qui sont hors de l'UE28/AELE et qui représentent une part importante des étrangers vivant à Genève, affichent un taux nettement plus élevé de naturalisation, autour de 20 %. Ce taux est similaire pour les pays extra-européens (qui ont été regroupés par continent pour obtenir une population à l'effectif statistiquement suffisant).

NUMÉROS PARUS

- 2007 32 Enquête internationale sur la littératie et les compétences des adultes (ALL), 2003
Principaux résultats pour le canton de Genève
- 33 Les revenus à Genève en 2003
Données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire
- 34 Les salaires en Suisse et dans les cantons, de 1994 à 2004
Analyse comparative de leurs déterminants
- 2008 35 Vingt ans de développement économique dans le canton de Genève
- 36 Un portrait des communes du canton et des quartiers de la ville de Genève
Logements, ménages et revenus
- 37 Mariages et divorces
Evolution selon quelques déterminants socio-démographiques
- 2011 38 Les Genevois et leur santé
Enquête suisse sur la santé 2007
- 39 Projections démographiques pour le canton de Genève
Population résidante de 2010 à 2040
- 40 Salaires et main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève de 2000 à 2008
Résultats des enquêtes sur la structure des salaires 2000 à 2008
- 41 Statistique suisse de l'aide sociale
Résultats pour le canton de Genève en 2009
- 2012 42 La précarité à Genève dans une optique territoriale
- 43 Structure de l'emploi et salaires dans le secteur public à Genève
Résultats de l'enquête sur la structure des salaires (LSE) 2010
- 44 La culture à Genève : éléments statistiques
- 45 Les Genevois et le travail
Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2000 - 2009
- 2013 46 La construction dans le canton de Genève
50 ans d'observation statistique
- 47 Mixité sociale et niveau de revenus dans le canton de Genève
- 2014 48 Les ménages dans le canton de Genève
Résultats du relevé structurel 2011
- 49 Revenu et fortune à l'âge de la retraite
Données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire 2010
- 2015 50 Les Genevois et leur santé
Enquête suisse sur la santé (ESS), résultats comparés 1992 - 2012
- 2016 51 Conditions d'habitation en 2011 - 2013
- 52 La participation des étrangers aux élections communales de 2007 à 2015
- 53 Projections démographiques pour le canton de Genève
Population résidante de 2016 à 2040
- 54 Enquêtes sur les familles et les générations 2013
- 2017 55 Population du canton de Genève selon l'origine et le statut migratoire
Résultat 2012-2014 et évolution depuis 1960

PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

Ces publications sont téléchargeables gratuitement sur le site Internet de l'OCSTAT : <http://www.ge.ch/statistique>

COLLECTION DONNÉES GÉNÉRALES

Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre les 21 domaines de la statistique publique cantonale. Ouvrage de référence paraissant en novembre.

Mémento statistique

Synthèse de données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle gratuite, paraissant en juin, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGE).

Bulletin statistique mensuel

Bulletin mensuel de 15 pages, diffusé en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques disponibles à une fréquence infra-annuelle. Disponible en format numérique seulement.

COLLECTION ANALYSES

Coup d'œil

Quatre pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

Études et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel, complété d'un supplément annuel, présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève. Disponible en format numérique seulement.

INFORMATIONS STATISTIQUES

Résultats de statistiques ou d'enquêtes, mis en perspective par un commentaire concis, des graphiques et des tableaux de synthèse. Disponible en format numérique seulement.

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

Synthèse annuelle et fiches thématiques.